



# En bref : Carte bleue européenne

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.  
Conditions générales (Art. 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport, preuve de financement,  
absence de motif d'expulsion.

## VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Équivalence ou comparabilité du diplôme universitaire étranger (pour les professions réglementées : autorisation d'exercice de la profession requise en plus).
- Offre d'emploi concrète en Allemagne ou contrat de travail valide (durée d'emploi d'au moins six mois).
- Salaire minimum requis : au moins **45 300 €** bruts (en 2024) ou au moins **41 041,80 €** bruts (en 2024) pour les métiers en pénurie ou les diplômé(e)s avec un diplôme universitaire de moins de trois ans.
- **Cas particulier** : les spécialistes en informatique sans qualification formelle justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle de niveau universitaire + offre d'emploi concrète en tant que spécialiste en informatique en Allemagne ou contrat de travail valide (durée d'emploi d'au moins six mois) : Salaire annuel brut d'au moins **41 041,80 €** (en 2024).

**i** **Veillez noter** : l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit généralement être obtenue dans le cadre de la procédure de visa (exception : carte bleue européenne avec un salaire brut annuel d'au moins 45 300 €).

## DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Étape

2

- Préparez les documents nécessaires : entre autres, contrat de travail, passeport, preuve de reconnaissance du diplôme universitaire étranger, preuve d'expérience professionnelle le cas échéant, formulaire de demande de visa
- i** **Veillez noter** : les ambassades allemandes fournissent sur leur site web des informations sur les délais d'attente éventuels lors de la demande de rendez-vous et sur les documents supplémentaires qui peuvent être exigés. Renseignez-vous sur la possibilité de raccourcir le processus d'entrée en Allemagne grâce à la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés avec l'aide de votre employeur.

## DEMANDE DE VISA DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE

Étape

3

- Apportez les documents complets.
- Frais : 75 € en devise locale.
- i** **Veillez noter** : la durée de traitement dépend fortement de la représentation étrangère et de la complexité du dossier. Renseignez-vous sur le site web de l'ambassade compétente.

## DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

Étape

4

- Délivrance d'un visa d'entrée pour l'exercice d'un emploi qualifié.
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.
- i** **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

## DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE

Étape

5

- Déclarer son adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'une carte bleue européenne (Art. 18g de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (Art. 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).
- i** **Veillez noter** : la carte bleue européenne doit être demandée avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande de titres de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site [www.make-it-in-germany.com](http://www.make-it-in-germany.com).